

**Zeitschrift:** Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura  
**Herausgeber:** Association pour la défense des intérêts du Jura  
**Band:** 45 (1974)  
**Heft:** 9

**Artikel:** L'économie jurassienne à la recherche d'un second souffle  
**Autor:** Rey, Michel  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-824750>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 18.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# L'économie jurassienne à la recherche d'un second souffle

par Michel REY, adjoint pour le Jura du délégué  
au développement économique du canton de Berne

## 1. Introduction

Comme la plupart des régions de Suisse, le Jura a enregistré au cours de ces vingt dernières années une expansion économique importante. Certes, cette expansion a été pour certains secteurs, en particulier l'agriculture et l'horlogerie, synonyme de changements structurels parfois difficiles. Mais ces derniers ne sont-ils pas en fin de compte la condition du développement économique d'une région ?

Toutefois, la croissance économique du Jura connaît depuis quelques années un certain tassement. Preuve en est la stagnation démographique récente constatée dans plusieurs parties du Jura. L'expansion économique est insuffisante pour occuper les jeunes Jurassiens qui se présentent sur le marché du travail. Une telle situation ne signifie nullement que l'avenir économique de cette partie

du pays est compromis. Encore faut-il vouloir assumer et maîtriser cette évolution. Les atouts de l'économie jurassienne sont plus nombreux qu'on ne le pense généralement. Sans doute, plusieurs facteurs extérieurs conditionnent cet avenir. Il suffit de penser au poids des pôles urbains périphériques, au rôle de la Confédération dans le domaine de l'économie ou de l'infrastructure. Il n'en reste pas moins qu'il appartient d'abord à l'économie jurassienne de trouver son deuxième souffle.

C'est dans cette optique que se situe cet article, dégager quelques indications concernant l'ampleur, la nature et les causes des difficultés de l'économie jurassienne et mettre en évidence les conditions d'une nouvelle expansion de cette économie.

## 2. La mesure de la situation économique du Jura

La situation de l'économie jurassienne peut s'apprécier à l'aide de deux types de données : celles relatives au revenu par tête et celles concernant la démographie.

### 2.1. Le revenu jurassien par tête

Pour mesurer la richesse économique d'une région ou d'un pays, les économistes recourent généralement au revenu (global et par tête), qui est défini comme la somme de toutes les rémunérations perçues dans la région ou dans le pays. Il s'agit d'un critère synthétique qui con-

crétise assez bien tous les efforts déployés par une communauté et qui facilite les comparaisons interrégionales ou internationales.

Les travaux effectués par G. Fischer et par l'Union de Banques Suisses<sup>1</sup> ont permis de connaître les revenus (total et par tête) de chaque canton suisse. Malheureusement à l'échelon régional, les données sont rares et fragmentaires. Il faut procéder par approximation et par recoupement.

Dans son étude, G. Fischer a toutefois calculé pour 1965 le revenu par com-

<sup>1</sup> Cf. G. Fischer : « Berechnung und Vorausschätzung regionaler Volkseinkommenszahlen in der Schweiz 1950-1970, St. Gallen, 1969 ; UBS : La Suisse en chiffres 1965-1973.

mune et par région. Le Jura contribuait au revenu global du pays pour 963,1 millions de francs. Ce montant représentait un revenu par tête de 7105 fr. environ. Pour la même année, le revenu moyen du Suisse était de 8430 fr., soit une infériorité d'environ 1300 fr.

Il est également possible d'évaluer approximativement sur la base des déclarations fiscales le revenu par habitant.

En comparant le revenu jurassien par tête au revenu cantonal par habitant pour l'année fiscale 1967-1968<sup>2</sup> et en appliquant cette proportion aux évaluations de l'UBS pour la même époque, on peut chiffrer le revenu jurassien par tête à 8164 fr. ; le revenu moyen suisse est alors de 9675 fr. Il ne faut pas oublier toutefois que seuls quatre cantons (Zurich, Zoug, Bâle-Ville et Genève) ont un revenu par tête supérieur à la moyenne suisse. Sans doute, ces chiffres ne doi-

vent-ils pas être pris à la lettre ; ils ne sont que des ordres de grandeur. Il est néanmoins possible de constater que le revenu moyen du Jurassien est inférieur à celui du Suisse d'environ 1300 fr. à 1500 fr.

## 2.2. L'évolution démographique du Jura

Les données démographiques témoignent bien des problèmes rencontrés dans le développement économique du Jura.

Entre 1950 et 1970, les sept districts ont enregistré une augmentation totale de 20 366 habitants. Cet accroissement correspond à un taux de 17 %, celui de la Suisse étant de 33 %. Mais cette évolution démographique moins favorable se double encore d'une autre faiblesse : l'émigration de la population autochtone. Elle peut être appréciée de la façon suivante :

Population totale en 1950 . . . . .	119 761
Population totale en 1970 . . . . .	140 127
Accroissement 1950-1970 . . . . .	20 366
Excédent naturel 1950-1970 <sup>3</sup> . . . . .	22 241
Perte migratoire 1950-1970 . . . . .	<u>— 1 875</u>

L'accroissement de population est donc inférieur à l'excédent naturel. Mais il y a plus inquiétant si l'on observe l'évolution de l'effectif des étrangers.

Effectif des étrangers 1950 . . . . .	3 722
Effectif des étrangers 1970 . . . . .	20 049
Accroissement des étrangers 1950-1970 . . . . .	16 327
Excédent des naissances sur les décès étrangers (env. 20 % 22 241) . . . . .	4 400
Immigration des étrangers . . . . .	11 927
Perte migratoire 1950-1970 . . . . .	1 875
Emigration de Jurassiens ou de Confédérés . . . . .	<u>13 802</u>

Ainsi pour la période 1950-1970, l'arrivée des travailleurs étrangers compense dans une proportion importante le départ des Jurassiens et des Confédérés. Ces dé-

parts peuvent être évalués à environ 14 000 pour ces vingt dernières années, leur nombre s'étant accru surtout au cours de la dernière décennie.

<sup>2</sup> Bureau de statistique du canton de Berne : Statistique de l'impôt d'Etat pour 1969.

<sup>3</sup> L'excédent naturel est obtenu par différence entre le chiffre des enfants nés vivants et celui des décès.

Tableau N° 1

**Evolution de la population et bilan migratoire 1950-1970 par district**

Districts	Population résidante		Accroissement 50-70		Excédent naissance	Solde mouvement migratoire
	1950	1970	Total	En %		
Courtelay	23 435	26 442	3 007	12,8	3 320	— 313
Delémont	20 796	27 549	6 753	32,5	5 415	1 338
Franches-Montagnes	8 496	8 303	— 193	— 2,3	1 556	— 1 749
Laufon	10 585	14 033	3 448	32,6	3 154	294
Moutier	26 701	31 909	5 208	19,5	5 389	— 181
La Neuveville	4 536	5 756	1 220	26,9	5	1 215
Porrentruy	25 212	26 135	923	3,7	3 402	— 2 479
<b>Jura</b>	<b>119 761</b>	<b>140 127</b>	<b>20 366</b>	<b>17,0</b>	<b>22 241</b>	<b>— 1 875</b>

Sources : Mouvement de la population du canton de Berne 1950 - 1970.  
Bureau de statistique du canton de Berne, Berne 1973.

Tableau N° 2

**Répartition de la population résidante par classes d'âge en 1960**

Districts	Population totale	0 — 14 ans		15 — 19 ans		20 — 64 ans		+ 65 ans	
		Total	‰	Total	‰	Total	‰	Total	‰
Courtelay	25 536	5 984	234	1 889	74	14 754	578	2 909	114
Delémont	24 019	6 414	267	2 108	88	13 312	554	2 185	91
Franches-Montagnes	8 727	2 556	293	750	86	4 509	517	912	104
Laufon	12 089	3 319	275	1 003	83	6 893	570	874	72
Moutier	29 786	7 502	252	2 438	82	17 263	579	2 583	87
La Neuveville	5 045	1 074	213	800	159	2 585	512	586	116
Porrentruy	25 651	6 544	255	2 408	94	13 810	538	2 889	113
<b>Jura</b>	<b>130 853</b>	<b>33 393</b>	<b>255</b>	<b>11 396</b>	<b>87</b>	<b>73 126</b>	<b>559</b>	<b>12 938</b>	<b>99</b>

Sources : Recensement fédéral de la population 1960.

Tableau N° 3

**Répartition de la population résidante par classes d'âge en 1970**

Districts	Population totale	0 — 14 ans		15 — 19 ans		20 — 64 ans		+ 65 ans	
		Total	‰	Total	‰	Total	‰	Total	‰
Courtelay	26 442	6 099	231	1 985	75	14 987	567	3 371	127
Delémont	27 549	7 342	267	2 274	83	15 104	548	2 829	103
Franches-Montagnes	8 303	2 237	269	674	81	4 316	520	1 076	130
Laufon	14 033	3 793	270	1 105	79	7 944	566	1 191	85
Moutier	31 909	7 975	250	2 367	74	18 148	569	3 419	107
La Neuveville	5 756	1 277	222	785	136	3 008	523	686	119
Porrentruy	26 135	6 557	251	2 202	84	13 874	531	3 502	134
<b>Jura</b>	<b>140 127</b>	<b>35 280</b>	<b>252</b>	<b>11 392</b>	<b>81</b>	<b>77 381</b>	<b>552</b>	<b>16 074</b>	<b>115</b>

Sources : Recensement fédéral de la population 1970.

Certes, il ne s'agit pas de prétendre qu'aucun Jurassien ne quitte plus sa patrie et que la main-d'œuvre étrangère ne puisse plus venir dans le Jura. Il s'agit de parvenir pour le Jura à un équilibre approximatif entre les arrivées et les départs au plan des seuls Suisses, la venue des étrangers étant considérée à part. Cet équilibre signifie alors que

les Jurassiens ont autant de chances de trouver des emplois attractifs chez eux que les Confédérés en ont dans leurs cantons.

L'analyse démographique du Jura ne serait pas complète si elle ne comprenait pas la répartition par groupe d'âge de la population résidante :

Répartition en ‰	Jura			Suisse		
	0 — 19	20 — 64	65 +	0 — 19	20 — 64	65 +
1960	342	559	99	314	584	102
1970	333	552	115	306	580	114

Ce tableau le confirme ; l'émigration est essentiellement le fait des jeunes. Ceux-ci sont généralement au bénéfice d'une formation acquise grâce aux efforts de la collectivité qui ne récolte pas ainsi, du fait de cette émigration, les fruits de ses efforts. En effet, la population active constituée par les classes d'âge de 20 à 64 ans enregistre un pourcentage inférieur à la moyenne suisse (2,5 ‰ en 1960 et 2,8 ‰ en 1970). Par contre, pour les jeunes de 0 à 19 ans, le rapport est inverse ; proportionnellement ils sont plus nombreux que les jeunes suisses (2,8 ‰ en 1960 et 2,7 ‰ en 1970).

Toutefois, des nuances s'imposent. C'est ainsi que malgré l'augmentation de la population de 1960 à 1970 de près de 10 000 habitants, la classe d'âge de 15 à 19 ans a diminué de quatre unités, passant de 11 396 à 11 392 personnes. On peut malgré tout parler d'une jeunesse relative de la population jurassienne par rapport à la situation suisse.

Faiblesse du revenu par tête, évolution démographique défavorable, ce ne sont là que les révélateurs de la situation économique difficile du Jura. Encore faut-il expliquer cette situation.

### 3. Les raisons de la situation économique du Jura

L'explication d'une situation économique n'est jamais chose aisée. Les causes sont multiples et variées ; de plus, elles sont souvent associées dans une action simultanée. Veut-on les énumérer, alors il faudrait écrire l'histoire économique du Jura. En outre, il est certain que la situation politique que le Jura a connue au cours de ces dernières années n'a pas contribué à faciliter son expansion économique. Ce problème mériterait à lui seul une étude.

L'ambition de ce chapitre est beaucoup plus limitée ; il s'agit de mettre en évidence les principaux facteurs qui ont

conditionné l'expansion économique du Jura, facteurs qu'une politique de développement est en mesure d'influencer et d'orienter. Dans cette optique, il apparaît que les caractéristiques structurelles et spatiales de l'économie jurassienne expliquent ces difficultés.

#### 3.1. Les caractéristiques structurelles de l'économie jurassienne

##### La répartition entre secteurs économiques

Les économistes admettent généralement que l'expansion économique est liée à un glissement de la population active

du secteur primaire (agriculture) vers les secteurs secondaire (industrie) et tertiaire (services). A ce titre, la répartition

de cette population active traduit bien les problèmes rencontrés par l'économie jurassienne.

% de la population active par secteurs économiques  
1960 1970

	I	II	III	I	I	III
Jura	13	65	22	9	66	25
Suisse	13	49	38	8	48	44

Une première constatation s'impose : dans une proportion identique à la moyenne nationale, il y a eu transfert de main-d'œuvre du secteur primaire dans les autres branches de l'économie<sup>4</sup>. C'est là une évolution réjouissante, mais qui ne doit pas masquer un déséquilibre important ; la prédominance d'un secteur industriel insuffisamment diversifié et la faiblesse quantitative et qualitative du secteur tertiaire. Faut-il le souligner : comparativement aux cantons suisses, le Jura est la région de Suisse qui compte la part de population active la plus élevée dans l'industrie et la plus faible dans les services.

### L'industrie

Il est indéniable que le développement économique a été — et reste — associé à l'industrialisation. A ce titre, l'économie jurassienne a été depuis la guerre très prospère malgré quelques courtes phases de récessions et de problèmes de restructuration. Cependant le secteur industriel du Jura souffre d'un certain nombre de faiblesses.

Il y a d'abord une diversification insuffisante. C'est ainsi qu'en 1971, sur la base des statistiques élaborées à partir de la loi fédérale sur le travail, près de 50 % des personnes occupées dans l'industrie travaillent dans l'horlogerie, 20 % dans la branche des machines et environ 10 % dans les métaux et la métallurgie.

Sans doute ne faut-il pas exagérer cette faiblesse. La vocation et la tradition du Jura dans ces différentes branches industrielles sont bien connues. Ce sont des atouts qui sont des garanties sérieuses pour l'avenir industriel de cette région. Il n'en reste pas moins que la diversification de l'industrie permet à la région d'être moins sensible aux difficultés conjoncturelles et d'offrir à la main-d'œuvre régionale un éventail de postes de travail plus varié et plus attractif.

Une deuxième faiblesse réside dans la grandeur des entreprises. La même statistique nous apprend que 484 exploitations sur 602 soumises en 1971 à cette loi fédérale occupent moins de 50 travailleurs. La main-d'œuvre occupée dans les entreprises de plus de 200 personnes ne représente que le 36 % du total des travailleurs<sup>5</sup>. Sans vouloir nier ses avantages et ses qualités, il est indéniable que la petite et moyenne entreprise est plus sensible aux phénomènes de récession et de restructuration ; en outre, ses moyens humains et matériels étant limités, ses capacités de recherche sont plus réduites. Or il ne faut pas oublier que l'expansion de l'industrie est liée à sa capacité d'innovation et à sa souplesse d'adaptation aux évolutions du marché et des techniques.

L'économie jurassienne connaît également le phénomène de concentration

<sup>4</sup> Cet article n'aborde pas les modifications internes du secteur primaire ; ce problème est complexe ; il est préférable de laisser aux spécialistes le soin de l'examiner.

<sup>5</sup> Ce pourcentage subit une diminution appréciable si on prend encore en considération les entreprises qui occupent cinq ouvriers et moins.

Tableau N° 4

**Répartition de la population active entre secteurs en 1960**

Districts	Total personnes actives			Total	% personnes actives		
	I	II	III		I	II	III
Courtelay	1 225	8 595	2 423	12 243	10	70	20
Delémont	1 499	6 189	2 862	10 550	14	59	27
Franches-Montagnes	949	2 030	708	3 687	26	55	19
Laufon	452	3 913	1 197	5 562	8	70	22
Moutier	1 418	10 094	2 635	14 147	10	71	19
La Neuveville	374	1 092	761	2 227	17	49	34
Porrentruy	1 943	6 269	2 782	10 994	18	57	25
Jura	7 860	38 182	13 368	59 410	13	64	23

Sources : Recensement fédéral de la population 1960.

Tableau N° 5

**Répartition de la population active entre secteurs en 1970**

Districts	Total personnes actives			Total	% personnes actives		
	I	II	III		I	II	III
Courtelay	1 042	9 652	2 850	13 544	8	71	21
Delémont	1 061	7 832	3 809	12 702	8	62	30
Franches-Montagnes	775	2 299	896	3 970	20	58	22
Laufon	312	4 544	1 748	6 604	5	69	26
Moutier	1 109	11 220	3 200	15 529	7	72	21
La Neuveville	245	1 446	951	2 642	9	55	36
Porrentruy	1 281	6 867	3 348	11 496	11	60	29
Jura	5 825	43 860	16 802	66 487	9	66	25

Sources : Recensement fédéral de la population 1970.

inhérent à tout processus de croissance économique. Preuve en est la diminution des petits établissements horlogers dans l'ensemble du canton ; de par la locali-

sation de cette industrie elle touche surtout le Jura et l'agglomération de Bienne<sup>6</sup>.

Année	Fabrication Terminage Réglage	Parties détachées	dont pierres et sous-traitants	Total
1955	375	510	297	885
1960	315	419	235	734
1965	301	364	193	665
1970	288	336	130	624
1973	218	291	100	509

### Les services

Si la croissance économique a été et reste pour une part importante le corollaire de l'industrialisation, il ne faut cependant pas oublier que les services jouent un rôle de plus en plus prépondérant dans l'économie moderne. Le secteur tertiaire offre des prestations qui sont indispensables à l'entreprise moderne (services financiers, juridiques, publicitaires, techniques, services de contrôle, transports, etc.) et à l'individu (formation, loisirs, commerces, soins hospitaliers, etc.).

Sa présence et sa qualité conditionnent donc l'attractivité d'une région sur le plan des activités et de la population. En outre, il est indéniable que la main-

d'œuvre suisse s'oriente de plus en plus vers les emplois offerts par le secteur des services. Les postes de travail y sont plus intéressants, aussi bien sur le plan de la rémunération que professionnel ; ils bénéficient d'une « image » plus attractive auprès de la main-d'œuvre suisse.

La faiblesse structurelle du Jura dans le domaine des services est particulièrement importante. La part de la population active qui travaille dans ce secteur est de 22 % en 1960 et de 25 % en 1970. Pour la Suisse, ces chiffres sont respectivement de 38 % et de 44 %. Les recensements fédéraux des entreprises de 1955 et 1965 fournissent également des données révélatrices à ce sujet<sup>7</sup> :

E = nombre d'exploitations      P = Personnes occupées

Industrie, arts et mé- tiers, cons- truction	1955				1965			
	Total		%		Total		%	
	E	P	E	P	E	P	E	P
	3 358	35 561	53,4 %	81,7 %	2 761	40 839	48,8 %	80,1 %
Commerce, banques, assurances	1 492	3 338	23,7 %	7,7 %	1 384	4 240	24,5 %	8,3 %
Transports, hôtellerie	1 118	3 441	17,8 %	7,9 %	1 043	3 695	18,4 %	7,3 %
Autres branches	316	1 161	5,1 %	2,7 %	469	2 207	83,3 %	4,3 %
<b>Total</b>	<b>6 284</b>	<b>43 501</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>5 657</b>	<b>50 981</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

<sup>6</sup> Rapport sur la gestion de la Direction de l'économie publique du canton de Berne pour l'année 1973, p. 15.

<sup>7</sup> Cette statistique n'englobe pas les exploitations du secteur primaire.

Tableau N° 6

**Exploitations et personnes occupées en 1955**

E = nombre d'exploitations

P = nombre de personnes occupées

Districts	Total		Industrie Arts et métiers Construction		Commerces Banques Assurances		Transports Hôtellerie		Hygiène Education Sport	
	E	P	E	P	E	P	E	P	E	P
Courtelay	1 250	9 761	683	8 250	285	680	224	694	58	137
Delémont	993	7 003	489	5 315	268	757	179	742	57	189
Franches-Montagnes	463	2 281	248	1 844	88	128	111	237	16	72
Laufon	469	3 816	230	3 210	118	220	91	283	30	103
Moutier	1 295	11 635	701	10 062	310	642	209	589	75	342
La Neuveville	265	1 338	131	921	64	138	54	197	16	82
Porrentruy	1 549	7 667	876	5 959	359	773	250	699	64	236
<b>Jura</b>	<b>6 284</b>	<b>43 501</b>	<b>3 358</b>	<b>35 561</b>	<b>1 492</b>	<b>3 338</b>	<b>1 118</b>	<b>3 441</b>	<b>316</b>	<b>1 161</b>

Sources : Recensement fédéral des entreprises 1955.

Tableau N° 7

**Exploitations et personnes occupées en 1965**

E = nombre d'exploitations

P = nombre de personnes occupées

Districts	Total		Industrie Arts et métiers		Bâtiments et génie civil		Commerces Banques Assurances		Transports Postes Hôtels		Autres branches	
	E	P	E	P	E	P	E	P	E	P	E	P
Courtelay	1 020	10 267	471	7 933	65	673	214	711	190	624	80	326
Delémont	998	9 248	360	5 641	91	1 242	277	1 096	174	843	96	426
Franches-Montagnes	366	2 423	163	1 713	26	246	63	127	94	235	20	102
Laufon	454	4 733	147	3 236	49	613	117	349	96	334	45	201
Moutier	1 194	12 850	506	9 876	101	1 000	287	814	194	635	106	525
La Neuveville	248	1 593	92	831	16	283	52	138	62	217	26	124
Porrentruy	1 377	9 867	568	6 530	106	1 022	374	1 005	233	807	96	503
<b>Jura</b>	<b>5 657</b>	<b>50 981</b>	<b>2 307</b>	<b>35 760</b>	<b>454</b>	<b>5 079</b>	<b>1 384</b>	<b>4 240</b>	<b>1 043</b>	<b>3 695</b>	<b>469</b>	<b>2 207</b>

Sources : Recensement fédéral des entreprises 1965.

Les emplois existant dans le Jura se répartissent donc pour quatre cinquièmes dans l'industrie et un cinquième dans les services<sup>8</sup>. Pour la période 1955-1965, le nombre de postes de travail s'est accru de 5278 dans le secteur secondaire. Pour le tertiaire, cette augmentation n'est que de 2202, soit un accroissement d'environ 27 %, alors que pour la Suisse, ce taux est de 36 %.

Mais à cette insuffisance quantitative du tertiaire jurassien, il y a lieu d'ajouter des faiblesses qualitatives. En effet, au sein de ce secteur, les services les plus productifs, qui sont généralement liés à l'existence de la ville, sont sous-représentés. Ainsi en est-il des services qui travaillent pour les entreprises (experts-comptables, conseillers juridiques, bureaux d'ingénieurs, banques, transports, agences de publicité, etc.). Or leur existence est une condition importante pour créer et attirer de nouvelles activités économiques au sein d'une région. Sans doute y a-t-il eu récemment l'ouverture de nouveaux établissements bancaires dans le Jura. C'est là une amélioration réjouissante. Toutefois, le poids du tertiaire moins productif (commerce local, services socio-culturels, etc.) reste prépondérant dans le Jura ; ces services sont nécessaires à la satisfaction des besoins de la population, mais ils ne suscitent pas l'apparition de nouvelles activités.

### Le tourisme

Enfin, il convient de souligner le développement insuffisant du tourisme jurassien. Le nombre de lits disponibles est certes passé de 2150 en 1950 à 3750 en 1970. Le nombre des nuitées s'est accru de près de 100 000 de 1950 à 1960 pour atteindre 322 290. Mais pour la décennie suivante, l'accroissement est à peine de 10 000. Aussi le taux d'occupation des lits disponibles a-t-il régressé de 31,2 %

à 26 %, le taux moyen pour la Suisse étant de 46 % en 1970.

Une telle situation trouve son origine dans le retard accumulé par le Jura dans la réalisation de son infrastructure touristique, en particulier dans l'hôtellerie et l'équipement sportif et de loisirs. La qualité laisse souvent à désirer dans ce domaine. En outre, malgré les efforts et les succès certains de Pro Jura, elle s'explique par l'attitude de la population à l'égard du tourisme. Qu'un développement touristique crée des problèmes et des conflits avec d'autres secteurs d'activité, personne ne songe à le nier. Mais est-ce une raison suffisante pour adopter une attitude d'hostilité à son égard ? Oublie-t-on que le tourisme est une source de revenus appréciables pour l'économie d'une région. Quant à ses effets directs ou indirects sur l'emploi, ils sont loin d'être négligeables. Des études sérieuses montrent que dans le cas des stations des Alpes françaises, le nombre d'emplois permanents et saisonniers engendré par un développement touristique varie entre 1 pour 5 à 1 pour 12 lits.

Le Jura n'a pas la prétention ni l'envie de rivaliser avec les grandes régions de Suisse. Mais son potentiel touristique est réel. Encore faut-il que la population jurassienne veuille bien le mettre en valeur ; à vouloir adopter une attitude réfractaire, d'aucuns pourraient s'en charger<sup>9</sup> et cela peut-être au détriment de la population, de la nature et de l'économie du Jura.

Secteur industriel insuffisamment diversifié, faiblesse quantitative et qualitative du secteur tertiaire constituent sans aucun doute des causes importantes du revenu moyen jurassien inférieur et de l'émigration importante qui caractérise cette partie du pays. Toutefois, à ces problèmes structurels, il convient d'ajouter un certain nombre de données spatiales.

<sup>8</sup> Dans cette proportion, il n'est pas tenu compte du secteur primaire.

<sup>9</sup> Preuve en est déjà la prolifération des résidences secondaires qui sont généralement à l'origine de charges élevées et de très faibles recettes pour les communes jurassiennes.

### **3.2. Les caractéristiques spatiales de l'économie jurassienne**

Sur le plan de l'espace, l'expansion économique du Jura est de plus en plus conditionnée par quatre éléments :

- 1<sup>o</sup> la répartition des activités au sein de l'espace jurassien ;
- 2<sup>o</sup> la présence des pôles urbains à la périphérie du Jura ;
- 3<sup>o</sup> l'insertion de l'économie jurassienne dans les grands axes de développement ;
- 4<sup>o</sup> les voies de communication.

#### **1<sup>o</sup> La répartition des activités au sein de l'espace jurassien**

Il est certain qu'autrefois l'industrialisation du Jura s'est assez bien accommodée des données naturelles et géographiques. Compte tenu des caractéristiques techniques et économiques de l'horlogerie et de la mécanique de précision (investissements réduits, main-d'œuvre qualifiée, débouchés assurés), ces données n'ont pas constitué des obstacles majeurs au développement économique du Jura. Aussi l'industrialisation s'est-elle traduite par une dispersion spatiale des activités et des hommes, ce résultat étant d'ailleurs accentué par les contraintes du relief.

Pendant longtemps, l'absence d'un ou de plusieurs centres urbains importants dans le Jura n'a pas entravé le développement économique de cette région. Mais avec l'évolution de l'économie moderne cette situation s'est transformée en handicap. Qu'on le veuille ou non, l'urbanisation est de plus en plus liée — n'est-elle d'ailleurs pas une de ses conditions — au développement économique. Or, les localités jurassiennes n'ont pas atteint la dimension nécessaire pour jouer un rôle d'entraînement suffisant sur l'économie de leur région. De plus, leur action est contrecarrée par l'in-

fluence exercée dans le Jura par les centres urbains situés à sa périphérie.

#### **2<sup>o</sup> La présence des pôles urbains à la périphérie du Jura**

La ville est un facteur du développement économique dont les effets se distinguent de ceux de l'industrialisation. Elle donne naissance à un certain nombre d'économies externes urbaines. Par là, il faut entendre les avantages particuliers de toutes natures dont une activité économique bénéficie du fait que son environnement est caractérisé par un type d'économie urbaine : réservoir de main-d'œuvre, services spécialisés techniques et commerciaux, infrastructure publique, débouchés, etc. Tous ces avantages découlent de la juxtaposition spatiale des individus ainsi que des entreprises industrielles et tertiaires. Aucune de celles-ci n'est capable de les provoquer à elle seule, car ils sont engendrés collectivement. Pour en bénéficier, l'activité doit s'implanter dans l'agglomération urbaine. La ville est donc un facteur de création et de concentration spatiale des activités économiques<sup>10</sup>.

Il est évident que ce rôle de la ville ne s'exerce pas uniquement sur son propre territoire, mais également sur une zone plus vaste qu'il faut diviser en espace d'entraînement et en espace d'attraction. Le premier est une étendue soumise à une influence positive de la ville, par l'expansion et la dispersion des équipements et des activités économiques. Le second, plus excentrique, comprend au contraire toutes les communes qui voient leur développement compromis à cause de l'agglomération urbaine.

Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds, Bâle et surtout Bienne ont exercé et exercent aujourd'hui une influence incontestable sur les différentes contrées du Jura. Certaines communes en ont bénéficié, d'autres en ont souffert. Souvent mise en évidence, cette situation n'a jamais

<sup>10</sup> Il y a sans aucun doute une interdépendance entre le processus d'urbanisation et le développement économique, l'un entraînant l'autre et réciproquement.

fait l'objet d'une analyse sérieuse. Toutefois, il ne fait pas de doute que ces villes périphériques ont soustrait aux principales cités jurassiennes une partie appréciable de leurs fonctions urbaines, ce qui a certainement entravé l'expansion de certaines parties du Jura.

### **3° L'insertion de l'économie jurassienne dans les grands axes de développement**

L'une des caractéristiques de l'économie moderne réside dans le fait que le développement d'une région ne s'ordonne plus autour d'un seul centre urbain plus ou moins isolé, mais s'articule à partir de plusieurs agglomérations reliées entre elles par des moyens de transport efficaces et peu onéreux, permettant ainsi l'établissement de nombreuses relations d'interdépendance et de complémentarité économiques, commerciales et techniques entre les activités économiques.

La proximité de plusieurs pôles urbains est de nature à accroître la capacité de la région, à susciter l'apparition de nouvelles activités économiques. Elle entraîne en effet, non seulement l'addition, mais surtout l'apparition d'économies externes urbaines, qu'un seul centre n'est souvent pas à même de susciter.

C'est dans cette optique que l'on parle en Suisse du croissant lémanique (région Genève - Lausanne) et de la région du nord - nord/est du pays qui va de Bâle à Saint-Gall en passant par Soleure, Aarau, Zurich et Winterthur. Ce sont les axes principaux de développement de la Suisse. Le processus cumulatif de croissance y est le plus dynamique. Il est manifeste que le Jura est à l'écart de ces axes. Sans doute, y a-t-il bien des ramifications en provenance de Bâle vers Delémont, de Bienne en direction du Jura-Sud. Mais ce ne sont là que des ramifications terminales. De plus, cette situation périphérique a été, et est encore, accentuée par l'existence de la frontière franco-suisse. Les problèmes administratifs et politiques qui en découlent n'ont certainement pas contribué à faciliter l'expansion de certains districts.

Il y a donc une certaine marginalisation géographique de l'économie jurassienne par rapport aux grands axes nationaux de croissance. Il en résulte indiscutablement une difficulté supplémentaire pour son expansion.

### **4° Les voies de communication**

En fin de compte, l'analyse d'une économie régionale sous l'angle de l'espace implique le problème des voies de communication. Il ne fait pas de doute qu'une région qui veut promouvoir sa croissance économique doit être équipée d'un réseau moderne de voies de communication. L'investissement public dans ce domaine est même souvent appelé à précéder les implantations d'activités. Certes le réseau des transports se développe en fonction de la croissance économique ; mais la conviction est acquise qu'il est en mesure d'apporter une forte impulsion à un processus d'expansion. Les conditions de transport modifient les chances d'investissements et de profits, en créant des positions préférentielles. C'est ainsi que les « inputs » des entreprises (matières premières, produits semi-fabriqués, etc.) sont obtenus plus rapidement, alors que du côté des « outputs » (biens produits), les possibilités d'écoulement sont également plus rapides et plus vastes. De plus, les possibilités de déplacement de main-d'œuvre sont accrues ; la gestion et la direction des entreprises, en particulier des succursales, ne peuvent être que facilitées. Il est inutile d'insister sur l'importance des voies de communications pour le tourisme. C'est pourquoi, les régions qui disposent d'un réseau routier et ferroviaire développé ont les meilleures chances d'attirer sur leur territoire de nouveaux investissements. Il est alors facile d'imaginer les conséquences qui en découlent pour le revenu global et par tête de la région.

Sans doute la topographie du Jura ne facilite guère les communications, mais il y va de l'avenir économique de 150 000 habitants. Une route d'importance natio-

nale desservant les principales localités jurassiennes et reliant le Jura à la France et aux grands axes de développement suisses fait cruellement défaut. Quant aux liaisons ferroviaires, leurs caractéristiques ne leur permettent pas de jouer

pleinement leur rôle. Il est certain que l'équipement du Jura en matière de voies de communication n'est pas approprié pour assurer son développement futur.

#### 4. Les conditions d'une nouvelle expansion de l'économie jurassienne

A la lecture de ce constat, d'aucuns seraient en droit de douter des perspectives de développement du Jura. Faut-il alors parler d'une situation économique difficile ? Infériorité du revenu par tête par rapport à la moyenne suisse, émigration de près de 14 000 Jurassiens sont des signes qui ne trompent pas. L'économie jurassienne est à un tournant ; il est temps pour elle de redéfinir un certain nombre d'options. Il lui faut trouver un deuxième souffle.

Le Jura dispose de plusieurs atouts qui sont de nature à faciliter son expansion. Ses potentialités de développement sont bien réelles. Aussi son avenir économique est-il loin d'être compromis, au contraire. Cependant, il faut se souvenir que le destin économique d'une région ne sera que celui que ses habitants voudront bien qu'il soit. Il appartient aux Jurassiens avant tout de remédier aux difficultés que leur économie connaît. Les initiatives et l'effort doivent venir en premier lieu de l'intérieur du Jura. Mais encore faut-il que cette volonté régionale de développement ne soit pas entravée par des facteurs extérieurs au Jura.

Le développement des sept districts dépend donc à la fois de conditions externes et de conditions internes.

##### 4.1. Les conditions externes

Les Jurassiens manifestant une volonté d'assumer et d'influencer le sort économique de leur région, il est alors nécessaire que ces efforts ne soient pas compromis par des facteurs extérieurs. Ceux-ci sont au nombre de trois :

- la politique de la Confédération ;
- l'attitude des pôles urbains périphériques au Jura ;

— le rôle des associations professionnelles et des grands groupes économiques.

##### 1° La politique de la Confédération

La Confédération joue un rôle de plus en plus prépondérant dans la vie économique nationale. Il est certain que l'Etat central doit tenir compte dans ses actions avant tout de la situation et de l'intérêt général de l'ensemble du pays. Toutefois, la politique fédérale ne doit pas contribuer à une aggravation des disparités économiques constatées entre les différentes régions de Suisse.

Les problèmes économiques et démographiques du Jura sont réels. Mais cette région ne prétend pas être un cas particulier en Suisse. Elle fait partie des régions et cantons qui rencontrent un certain nombre de difficultés dans leur développement. Il importe donc que la Confédération se soucie de l'avenir de ces régions moins favorisées sur le plan économique. En ce qui concerne l'expansion du Jura, elle peut être aidée par la politique de la Confédération dans quatre domaines :

a) **la politique conjoncturelle** : elle s'imposait compte tenu de la surchauffe économique qui régnait en Suisse. D'ailleurs, les arrêtés conjoncturels ont été acceptés par le peuple suisse et du Jura également. Mais il apparaît normal qu'il soit fait preuve de souplesse au niveau de leur application.

Sur le plan de la stabilisation du marché de la construction des allègements ont été consentis. Au niveau du crédit, le Jura a déjà fait part de ses remarques et de ses vœux dans la lettre que la Commission jurassienne pour la stabili-

sation du marché de la construction a envoyé le 2 mai 1974 à la Direction de la Banque Nationale<sup>11</sup>. Certes, ces problèmes de financement sont communs à toute la Suisse ; par contre pour le Jura, ils ne se traduisent pas, comme c'est le cas actuellement dans les régions développées du pays, par un ralentissement de l'expansion mais par une stagnation économique.

Dans cette optique, il y aurait lieu d'examiner l'idée d'un fonds d'investissement fédéral. Semblable à celui créé dans le cadre de la nouvelle loi fédérale sur l'aide en matière d'investissements dans les régions de montagne, ce fonds devrait servir à fournir à toutes les régions économiquement retardées du pays une partie des capitaux nécessaires à leur expansion. En fait, il serait souhaitable que la Confédération étudie la possibilité de pratiquer une politique régionale du crédit.

Le recours à la main-d'œuvre étrangère passe également par l'intermédiaire de la Confédération. Compte tenu des contraintes politiques actuelles, les contingents sont de plus en plus réduits. Il n'y a donc guère d'espoir de ce côté. D'ailleurs, on peut se demander si le remplacement de la main-d'œuvre suisse par du personnel étranger ne constitue pas une solution de facilité néfaste à terme pour l'économie d'une région.

**b) l'aménagement du territoire :** à l'échelon national, il doit prévoir les mesures propres à assurer un meilleur équilibre entre les régions du pays ; dans tous les pays industrialisés, il s'agit d'un objectif primordial de toute organisation de l'espace. La future loi fédérale sur l'aménagement du territoire va dans ce sens, surtout au niveau des principes. Il appartient aux Jurassiens de veiller à ce que ces principes se matérialisent pour le bien de leur région. CK-73 fournit des orientations à ce sujet. Elles doivent faire l'objet d'une vaste discussion au sein du Jura.

Cependant, il serait vain d'exiger certaines obligations de la part de la Confédération si les Jurassiens n'assumaient pas dans ce domaine leurs tâches. A ce titre, parallèlement à leur aménagement local, il est urgent que les communes du Jura entreprennent l'aménagement régional. C'est à cette condition qu'il leur sera possible de se poser en interlocuteurs valables face à la Confédération.

**c) la politique de transport :** en ce qui concerne les voies de communication, le Jura a formulé des revendications :

— **le réseau routier :** le Jura doit être relié aux réseaux des autoroutes suisses et françaises, ses principales localités doivent être desservies par une route adaptée au trafic moderne. C'est le double rôle de la Transjurane. Sa réalisation est avant tout l'affaire de la Confédération mais celle-ci n'agira que sur la pression régulière des autorités cantonales, régionales et communales ;

— **le réseau ferroviaire :** la ligne Bâle-Bienne doit être équipée de la double voie sur tout son parcours ; la liaison avec la France et Porrentruy doit être améliorée surtout dans les perspectives offertes par le port de Bourogne à l'économie jurassienne. Mais là également, il s'agit d'une affaire qui dépend d'abord des CFF et de la Confédération. La pression constante des autorités locales et cantonales est aussi nécessaire. Il convient de souligner que l'amélioration des voies de communication constitue une des conditions essentielles de l'expansion économique future du Jura. C'est par cet intermédiaire que l'économie jurassienne s'intégrera aux grands axes de développement suisses et étrangers.

**d) l'aide fédérale aux régions de montagne :** depuis l'introduction de la péréquation financière intercantonale, la future loi sur l'aide en matière d'investissements

<sup>11</sup> Cf. Bulletin de l'ADIJ, No 5, mai 1974.

tissements dans les régions de montagne constitue certainement l'apport le plus important de la Confédération en faveur des contrées défavorisées du pays. Rappelons que cette loi prévoit l'octroi d'un financement complémentaire sous forme de prêts, de cautionnements et de prises en charge d'intérêts pour des projets d'équipement collectif (voies de communication, eau, ordures, formation scolaire et professionnelle, loisirs, etc.). Dans ce but, la Confédération a institué un fonds de roulement de l'ordre de 500 millions de francs.

Une partie importante du Jura est concernée par cette nouvelle loi fédérale. En effet, une grande partie du territoire jurassien peut être mis au bénéfice des possibilités offertes par ces dispositions. Encore faut-il que les communes concernées se groupent en association régionale et entreprennent les travaux préalables exigés par la loi<sup>12</sup>. Ainsi en est-il d'Inter-Jura et probablement de Centre-Jura.

#### **2° L'attitude des pôles urbains périphériques au Jura**

Il s'agit là du deuxième facteur extérieur déterminant pour l'avenir économique du Jura. On ne saurait envisager cet avenir en faisant abstraction de l'influence et du rôle exercés par ces villes sur le Jura, cette influence variant suivant les districts. Il est certain que le développement futur du Jura est conditionné par la possibilité pour les principales villes jurassiennes de remplir un nombre croissant de fonctions urbaines.

Une ville ne saurait être indifférente à l'évolution économique de son arrière-pays. Il y a indiscutablement une interdépendance entre l'agglomération urbaine et les autres localités. Pour chaque partenaire, il en résulte des coûts et des bénéfices. Il appartient alors aux communes jurassiennes concernées très

directement par ces pôles urbains extérieurs de trouver avec eux des solutions appropriées à cette situation (par exemple, dans le cadre d'une association pour un plan d'aménagement régional).

#### **3° Le rôle des associations professionnelles et des grands groupes économiques**

L'une des caractéristiques de l'économie suisse est l'existence d'organisations professionnelles regroupant les milieux d'une même branche industrielle. Des contacts réguliers lient généralement chaque entreprise à son organisation professionnelle. Il en résulte que plusieurs problèmes économiques, juridiques, administratifs et techniques de l'entreprise sont examinés et résolus à la lumière des renseignements, des directives et des conseils fournis par l'association et non dans une optique régionale. Dès lors, un horloger jurassien aura des contacts professionnels beaucoup plus étroits avec ses collègues d'autres régions de Suisse qu'avec un directeur d'une fabrique de machines du Jura. C'est donc beaucoup moins dans un cadre géographique ou politique que dans celui de la branche industrielle que s'élabore actuellement la politique de l'entreprise<sup>13</sup>.

Il faut donc se demander dans quelle mesure ce processus de décision suivi par les entreprises en liaison avec leur association professionnelle permet de tenir compte des intérêts de l'économie jurassienne dans son ensemble. La question prend d'ailleurs toute son importance par le fait que de nombreuses entreprises jurassiennes sont intégrées dans de grands groupes économiques. C'est au sein de ces derniers que se prennent les décisions importantes, relatives par exemple aux processus de restructuration ou de diversification de l'activité, à la recherche et aux investissements. Dans quelle mesure alors ces

<sup>12</sup> Cf. « Le Jura et la loi fédérale sur les régions de montagne », par M. Rey et E. Farine, dans le Bulletin économique de la Banque Cantonale de Berne, No 19, avril 1974.

<sup>13</sup> Cf. « Les données actuelles du problème jurassien », 1968, réponse de l'ADIJ, p. 171.

décisions ne se traduisent pas par des fermetures d'entreprises et des transferts de sièges sociaux à l'extérieur du Jura ? Sur ce plan, une analyse plus fouillée serait nécessaire. En outre, il serait souhaitable que des contacts plus réguliers soient établis entre les responsables de ces groupes et les responsables politiques et administratifs. Ces échanges permettraient à chacun de faire part de ses problèmes et de ses intentions et seraient de nature à faciliter l'expansion économique du Jura.

#### 4.2. Les conditions internes

Les Jurassiens sont certes en mesure d'influencer ces conditions externes. Il s'agit même d'une obligation nécessaire au développement économique de leur région. Mais celui-ci dépendra en premier lieu de la volonté et des efforts manifestés par la population jurassienne. Le Jura dispose d'un certain nombre d'atouts et de facteurs qui doivent permettre à son économie de connaître un nouveau démarrage ; ces conditions internes sont au nombre de trois :

- une tradition industrielle ;
- un potentiel de main-d'œuvre ;
- une politique de développement économique.

##### 1° Une tradition industrielle

Cette tradition est une réalité. L'esprit d'initiative des entrepreneurs ainsi que la formation et les qualités professionnelles de la main-d'œuvre du Jura sont à l'origine de l'industrialisation de cette région. Il y a là des potentialités de développement très précieuses. Cette tradition industrielle est certainement l'un des ferments les plus sûrs pour poursuivre le développement du Jura. Parallèlement à des initiatives en provenance de l'extérieur, elle doit permettre de consolider le secteur industriel existant et de susciter sa diversification.

Mais encore faut-il ne pas se reposer sur ses lauriers et vivre sur l'acquis. A cet effet, il s'agit de s'adapter aux exi-

gences du marché, de procéder aux adaptations techniques nécessaires. Cette dernière condition implique non seulement la rationalisation des processus de production utilisés et l'amélioration des produits existants (en qualité ou / et en prix) mais également un travail de recherche pour trouver de nouvelles productions et de nouveaux débouchés. Des efforts importants ont déjà été entrepris dans ce domaine. Mais du fait de la situation actuelle, on est en droit de se demander s'ils sont suffisants. En outre, il faut veiller à ce que l'image de marque industrielle du Jura ne se limite pas, comme c'est trop souvent le cas actuellement, à l'horlogerie. Il est évident que l'économie jurassienne recèle d'autres aptitudes et potentialités.

##### 2° Un potentiel de main-d'œuvre

Compte tenu de la pénurie de main-d'œuvre à laquelle sont confrontées la plupart des entreprises, il peut paraître surprenant d'affirmer que le Jura dispose d'un potentiel de main-d'œuvre. Il faut d'abord rappeler que près de 14 000 Jurassiens ou Confédérés ont quitté au cours de ces derniers vingt ans le Jura pour trouver emploi ailleurs.

Il y a en fait quatre sources à l'offre de main-d'œuvre qui peut se manifester sur le marché jurassien de l'emploi :

- **l'excédent naturel de la population :** celui-ci a été pour le Jura de 22 241 personnes pour la période de 1950-1970, soit environ 1000 par année. Il va de soi que cet excédent agit à terme sur l'effectif des travailleurs disponibles. En tenant compte des décès, des départs du Jura des personnes n'ayant pas atteint l'âge de travailler et du degré d'activité plus faible de l'élément féminin, cette offre annuelle de main-d'œuvre peut être estimée à un tiers, soit environ 350 personnes. L'évolution constatée au cours de ces dernières années prouve que la main-d'œuvre engendrée par l'excédent naturel n'a pu

être entièrement utilisée sur le territoire jurassien ;

- **la rationalisation des activités économiques** est à l'origine d'un dégagement de main-d'œuvre. C'est ainsi que la population active du secteur primaire a diminué d'environ 2000 unités entre 1960 et 1970 pour atteindre 5825 personnes à cette dernière date. Il est difficile de dire si l'optimum de population agricole est atteint dans le Jura. Une diminution est à prévoir, mais elle sera beaucoup plus faible.

Il y a lieu de tenir compte également des libérations de main-d'œuvre résultant des phénomènes de restructuration intervenant au sein de certaines branches industrielles. De tels phénomènes sont à prévoir, mais il est difficile d'évaluer les conséquences en termes de volume de main-d'œuvre ainsi dégagée ;

- **la diminution du nombre de pendulaires travaillant à l'extérieur du Jura.** En 1970, quelque 4900 personnes allaient travailler quotidiennement hors du Jura, ce qui représente 7,3 % de la population active jurassienne. Sans vouloir les retenir toutes il n'est pas erroné d'affirmer qu'une proportion appréciable serait disposée à prendre emploi dans le Jura ;

- **l'immigration** est également de nature à fournir de la main-d'œuvre à l'économie jurassienne. Compte tenu des mesures restrictives adoptées dans ce domaine par la Confédération, il n'y a guère d'espoir à avoir du côté du contingent de main-d'œuvre étrangère. Toutefois, pour certaines régions du Jura, les possibilités de recourir aux frontaliers sont loin d'être négligeables.

Mais l'immigration mérite surtout d'être prise en considération à cause des perspectives de retour des Jura-siens émigrés à l'extérieur. De nombreux signes permettent de témoigner du désir d'un bon nombre

d'émigrés jurassiens, en particulier de date relativement récente, de regagner le Jura. Il va de soi que ce retour est lié à la possibilité pour eux de trouver un emploi attractif en termes de rémunération, de responsabilités et de qualifications.

Une analyse sommaire montre que la création d'environ 700 postes de travail par année serait souhaitable afin d'obtenir une évolution plus saine de la démographie jurassienne. En fait, l'émigration n'est pas due pour une bonne part à l'insuffisance du nombre d'emplois créés ; elle trouve plutôt sa cause dans l'inadaptation de l'offre de main-d'œuvre au genre de travail proposé (diversification industrielle faible, tertiaire peu développé, postes de cadres trop peu nombreux). Ce problème de l'adéquation entre l'offre et la demande de travail est extrêmement complexe et nécessiterait une étude plus détaillée. Il se retrouve dans d'autres régions de Suisse. Toutefois, sa solution est vitale pour l'économie jurassienne et pour mettre un frein à l'émigration.

### 3<sup>o</sup> Une politique de développement économique

L'application d'une politique de développement économique est sans aucun doute l'une des conditions importantes d'un nouveau démarrage de l'économie jurassienne. Cette politique doit comprendre deux volets.

Le premier consiste en une analyse des forces et des faiblesses économiques des différentes régions du Jura. Quelles sont leurs potentialités de développement dans les domaines de la main-d'œuvre, de l'équipement technique, des voies de communication, du logement ? Quelle est l'influence des pôles urbains périphériques sur les districts jurassiens ? Quelles sont les perspectives de l'industrie, du tourisme ou de l'agriculture ? Il s'agit en fait de connaître la situation socio-économique de l'économie jurassienne.

Une telle politique ne serait qu'un exercice de style pour technocrates si elle n'englobait pas un deuxième volet : la définition d'un programme de développement permettant l'exploitation optimale du potentiel économique du Jura. Ce plan d'action doit fixer les objectifs du développement économique jurassien et les moyens de leur réalisation. C'est ainsi qu'il faudra entre autres évaluer le nombre et la qualité des postes de travail à créer, ainsi que les besoins dans le domaine du logement pour retenir les jeunes dans la région.

La tâche de ce programme sera d'examiner les possibilités de diversification pour l'industrie, d'implantation de nouveaux services, de fixer la place respective de l'agriculture et du tourisme. Qui dit expansion industrielle ou touristique, dit également amélioration des voies de communication et de l'équipement technique, création de zones industrielles ou de détente. Des initiatives sont à prendre dans ces domaines.

Mais le développement économique signifie également des obligations supplémentaires pour les finances publiques. Il appartiendra à ce programme d'établir la situation financière des communes intéressées et d'exposer leur planification à moyen terme (examen des possibilités de ressources nouvelles, évaluation des investissements publics futurs, etc.). Le programme facilitera également l'engagement des ressources cantonales. C'est ainsi que les moyens prévus par la loi cantonale sur le développement de l'économie seront investis avec le maximum de garanties quant à leur efficacité<sup>14</sup>.

En ce qui concerne le Jura, la mise sur pied de cette politique de développement est rendue possible par l'application de la nouvelle loi fédérale sur l'aide en matière d'investissements dans les régions de montagne. En se regroupant

dans le cadre d'une association régionale reconnue par la loi, les localités jurassiennes se donnent les moyens financiers et politiques d'élaborer et de mettre en pratique cette politique de développement économique. Cette collaboration intercommunale est d'autant plus indispensable quelle constitue le seul moyen efficace pour résoudre les problèmes économiques, démographiques, techniques et administratifs des petites communes. Il n'est pas inutile de rappeler que parmi les 77 communes jurassiennes de moins de 500 habitants, 53 enregistrent une diminution absolue de population entre 1960 et 1970. En outre, cette collaboration intercommunale est en mesure de garantir la réalisation d'une infrastructure appropriée aux exigences économiques et démographiques (coût minimal et utilisation optimale).

C'est dans cette optique que les communes des districts de Porrentruy, Delémont et Moutier sont invitées à adhérer à Inter-Jura. Une démarche identique sera vraisemblablement proposée aux communes qui forment Centre-Jura<sup>15</sup>. L'utilité de cette politique apparaît d'autant plus grande que de nombreux cantons et régions de Suisse sont en train de préparer des programmes de développement analogues.

Ce caractère global de la politique de développement économique est nécessaire à son efficacité. Condition nécessaire mais non suffisante, car cette politique doit également prévoir un degré raisonnable de concentration dans l'espace jurassien. En effet, il est certain qu'un éparpillement des activités industrielles et tertiaires ainsi que des équipements collectifs en un nombre trop élevé de petits centres ne permettra pas à l'économie jurassienne de résister à la concurrence des autres régions de Suisse et en particulier des pôles urbains

<sup>14</sup> Cf. « La loi sur le développement de l'économie cantonale », par M. Rey et E. Farine, Bulletin de l'ADIJ, février 1974.

<sup>15</sup> Cf. « Le Jura et la loi fédérale sur les régions de montagne », par M. Rey et E. Farine, Bulletin de la Banque Cantonale de Berne, Berne, avril 1974, No 19, pp. 38-46.

périphériques. Toutes les communes ont finalement intérêt, directement ou indirectement, à ce qu'une concentration

décentralisée articulée autour des principaux centres du Jura garantisse l'avenir économique des sept districts.

## 5. Conclusion

Cet article n'a pas la prétention de présenter une étude exhaustive de la situation économique et démographique du Jura. L'analyse s'est efforcée d'en dégager les principales caractéristiques. Certes, il y aurait lieu de tenir compte des particularités et des différences existant au niveau de chaque district. Mais le résultat d'ensemble est acquis et tous les districts y ont contribué : entre 1950 et 1970, près de 14 000 ressortissants jurassiens et confédérés ont quitté le Jura pour trouver un emploi dans d'autres régions de Suisse. Au cours de ces

trois dernières années, cette émigration s'est poursuivie. Il ne s'agit pas de préconiser pour le Jura une croissance économique « à tout prix ». Loin de là, mais seule la création de postes de travail attractifs est de nature à mettre un frein à cette hémorragie démographique. Cette exigence est vitale pour l'avenir de cette partie du pays. Le Jura a les moyens de la satisfaire. Encore faut-il alors qu'il manifeste la volonté de prendre en main son avenir économique. L'économie jurassienne doit vraiment trouver un deuxième souffle.

# L'initiative de l'Action nationale contre l'emprise étrangère et le surpeuplement de la Suisse

par Roger SCHINDELHOLZ

Le 20 octobre prochain, le peuple suisse devra se prononcer sur l'initiative de l'Action nationale. Dans tous les milieux, on craint que cette troisième tentative (la deuxième à être soumise au peuple suisse) ne l'emporte. Cette crainte vient du grand nombre d'acceptants de l'initiative Schwarzenbach le 7 juin 1970 (557 714 « oui » contre 654 588 « non ») et de l'aspect émotionnel et revancharde de cette nouvelle initiative. Alors que tous les grands partis politiques, les syndicats, les grandes associations professionnelles et les mouvements d'opinion

recommanderont le rejet de l'initiative, on craint que dans certains milieux le sentiment xénophobe ne l'emporte sur la raison.

Si l'on ne peut changer l'esprit xénophobe et haineux d'une minorité de Suisses, on doit en revanche pouvoir convaincre les gens réfléchis par une information objective.

## Des exigences folles

Résumons les objectifs de l'initiative de l'Action nationale, objectifs qui doivent